

Arrêté de nomination
n°2026-094

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE GRENOBLE ALPES,

DIRECTION DES
AFFAIRES
JURIDIQUES ET
INSTITUTIONNELLES

daji-direction @
univ-grenoble-alpes.fr

Université Grenoble Alpes
CS 40 700
38 058 Grenoble Cedex 9

*Vu le code de l'Éducation,
Vu le code de la commande publique,
Vu le décret n°2023-1034 du 8 novembre 2023 pérennisant les statuts de l'Université Grenoble Alpes,
Vu l'élection par le Conseil d'administration du 16 mai 2024 de Monsieur Yassine LAKHNECH à la présidence de l'Université Grenoble Alpes,
Vu la fin du mandat de la directrice au 10/01/2026.*

ARRETE

ARTICLE 1 :

Madame Julie SORBA et Madame Maria-Paola CASTIGLIONI sont nommées co-directrices scientifiques d'UGA Editions à compter du 1^{er} septembre 2026, pour une durée de quatre ans.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois. Dans ce même délai un recours gracieux peut être déposé auprès du Président de l'Université Grenoble-Alpes, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté est soumis à publicité au sein de l'établissement. Il est également transmis à la Rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, Rectrice de l'académie de Lyon, Chancelière des universités.

ARTICLE 4 :

La Directrice générale des services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 29 juin 2026



Le Président de
l'UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Yassine Lakhnech
Yassine LAKHNECH

Publié le : 06/07/2026

Transmis au Rectorat le : 06/07/2026